



MONTPELLIER

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Montpellier, le 27 FEV. 2004

**Le Directeur Général**

à

**Monsieur Guy PIOLE**  
**Président**  
**Chambre Régionale des Comptes**  
**du Languedoc Roussillon**  
**500, avenue des Etats du Languedoc**  
**34054 Montpellier cedex**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

Directeur Général  
**Guy VERGNES**

Directeur Général Adjoint  
**Jean-Louis BILLY**

Secrétariat du Directeur Général  
04 67 33 93 02  
dg-secr@chu-montpellier.fr

Secrétariat du Directeur Général Adjoint  
04 67 33 93 05  
dg-secr@chu-montpellier.fr

Conseil d'Administration  
& Affaires Générales  
04 67 33 69 25

Votre réf : votre courrier R+AR n°046/046 du 3.02.2004  
Notre réf : LR+AR 040226/JLB/MPG 22-3435

**OBJET : Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.**

Monsieur le Président,

Par courrier cité en référence, reçu dans l'établissement le 9 février dernier, vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, résultant de la vérification des comptes et de l'examen de la gestion du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier pour les exercices 1993 et suivants.

Usant de la faculté offerte à l'établissement par le code des juridictions financières, je vous prie de trouver ci-joint en double exemplaire la réponse engageant ma seule responsabilité que j'ai cru devoir vous adresser pour être jointe au rapport d'observations définitives.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général,**

  
**Guy VERGNES**

**CENTRE ADMINISTRATIF ANDRE BENECH**

191, avenue Doyen Gaston Giraud - 34295 Montpellier cedex 5 - Télécopie : 04 67 33 67 73

Site Internet : [www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr)

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER**

**REPONSE ECRITE DE L'ETABLISSEMENT  
AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES  
N° 046/046 DU 19 DECEMBRE 2003  
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES  
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**Exercices 1993 et suivants**

**- en application des articles L241-11, R241-17 et R241-8 du Code des juridictions financières.**

**Page 5/54**

**- Département des Ressources et de l'Ingénierie**

*"Management des services privés (MA)"*

Il y a lieu de lire "Management des secteurs d'activités"

**Page 18/54**

**- 6. la situation financière.**

*"un audit budgétaire et financier a été réalisé par l'Inspection Générale des Affaires Sociales, à la demande du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, en raison des tensions budgétaires rencontrées par l'établissement notamment à la fin 1999".*

Il nous paraît utile de préciser que cette mission IGAS avait été sollicitée auprès du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité par le Directeur Général de l'Etablissement.

**Page 24/54**

**-6-3.3 les dépenses hotelières et générales du budget principal (groupe 3).**

*"à partir de 1997, les charges du groupe 3 ont été sous-évaluées. Non seulement le groupe 3 n'a plus été en mesure de palier les insuffisances de crédits des groupes 1 et 2, mais on constate en outre que les sommes affectées aux budgets de 1997, 1998 et 1999 ont été inférieures aux réalisations".*

Il nous paraît utile de préciser que la sous-évaluation constatée par rapport aux dépenses réelles découle essentiellement du niveau des crédits alloués par la Tutelle, en retrait par rapport à la demande budgétaire initiale de l'établissement.

**Page 27/54**

**- Créer une cellule transversale de veille juridique sur les achats à la Direction des Equipements et de la Logistique.**

*"Ce dossier a été globalement validé par la Direction Générale. Cependant, la cellule des marchés n'est toujours pas créée compte tenu des postes nécessaires qui n'ont pas pu être dégagés à ce jour par redéploiement. Cette création continue à faire partie des objectifs prioritaires de l'établissement pour 2003"*

Il nous paraît utile d'indiquer que dans le cadre de la réorganisation du management de l'établissement, une cellule des marchés placée sous la responsabilité du Département des Ressources et de l'Ingénierie a été créée dans le courant du dernier trimestre 2003. Elle est pleinement opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Pages 31 et 32/54**

### **7-2.1 Le progiciel GEMA,**

*Le paragraphe ainsi libellé dans le rapport provisoire "GEMA est présenté par la DSIO comme une évolution rapide vers une architecture répartie, doublée d'un enrichissement fonctionnel face à la mise en place d'un identifiant permanent du patient qui permet en outre de le localiser, à une automatisation des tâches de facturation, à la gestion des codes barres des patients" n'a pas été repris dans le rapport définitif.*

Il nous paraît utile de rappeler ce paragraphe qui décrivait le contenu de l'enrichissement fonctionnel du logiciel GEMA.

□ □ □ □